

Cahier des clauses techniques particulières

Entretien et maintenance de l'ascenseur du lycée LEON BLUM

LYCEE LEON BLUM VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

SOMMAIRE

- 1 - Généralités sur le contrat 2 – description appareil 3 – fréquence maintenance
4 – obligations de l'entreprise titulaire du marché

Identifiants : Pouvoir adjudicateur : lycée LEON BLUM 8 Chemin du Tracas BP 34
31290 Villefranche de Lauragais
Représenté par Monsieur Erick CHARNAY Provisieur

: comptable assignataire : agent comptable du lycée Pierre Paul Riquet Saint-Orens

Mode de passation du marché : marché à procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics.

Règlement de consultation : date et heure limite de dépôt des offres : **5 Juin 2020 à 17 heures**

Offre à déposer sur le site AJI www.aji-france.com

1 - Généralités :

1-1 Objet:

Le présent document est le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) qui définit les prestations à réaliser au titre de la maintenance de l'ascenseur du lycée situé dans son enceinte.

Le lycée est un ERP (établissement recevant du public) de type R – 2ème catégorie.

1-2 : étendue des prestations et durée du contrat :

L'entrepreneur devra l'entretien et la maintenance préventive de l'ascenseur de l'établissement conformément à la réglementation.

1-3 Durée du contrat :

Le contrat est établie pour une période de deux ans renouvelable deux fois un an ; soit une période maximale de **QUATRE ANS** à partir du 01/09/2020.

Un préavis de trois mois par lettre recommandée avec AR avant la date anniversaire permettra une résiliation sans frais pour les deux parties.

1 -4 : le prix :

Le prix sera ferme sur les deux premières années du contrat, la formule de révision de prix sera clairement énoncée à partir de la troisième année du contrat si le contrat est reconduit.

PRIX A EXPRIMER HT ET TTC.

Informations à donner : le coût horaire HT et TTC de la main d'œuvre pour une intervention hors contrat.

: le coût du déplacement HT et TTC pour une intervention hors contrat.

La facturation sera trimestrielle. Le paiement sera par mandat administratif (règlement à 30 jours à réception de facture) après service fait.

La facture sera déposée sur la plateforme CHORUS PRO.

2- Description de l'appareil :

1 ascenseur – charge de 630 kg – 3 niveaux desservis – vitesse 1m/s - face de service : 1

3- Fréquence de la maintenance et édition de rapport :

Prévoir une maintenance au moins **toutes les six semaines.**

Remettre à chaque passage un rapport papier sur l'état de l'installation et les prestations faites.

Obligation sera faite de signer le registre de sécurité du lycée.

4 : Obligations de l'entreprise titulaire du marché :

4-1 Les techniciens :

Qualifications des personnels sera mentionnée dans la réponse apportée à l'appel d'offres ainsi que les modalités de formation continue.

4-2 : Maintenance

Le mainteneur titulaire est tenu d'avoir en permanence à proximité une possibilité d'approvisionnement en pièces de rechange, notamment les matériels courants, lui permettant d'assurer tous les dépannages, interventions d'urgence et opérations d'entretien à sa charge.

La maintenance comprendra à minima :

- Contrôle de l'efficacité du verrouillage de la porte palière.
- Vérification à chaque visite des réglages nécessaires.
- Examen semestriel du bon état des câbles et vérification annuelle du parachute.
- Nettoyage annuel du toit de cabine ; de la cuvette de l'installation et du local machine.

- Lubrification et nettoyage des pièces.

Les dates de passage devront être communiquées au lycée au moins cinq jours ouvrables par mail ou par téléphone.

Réparations à prévoir dans le contrat :

A la charge de l'entreprise :

- Sur et dans la cabine : boutons de commande y compris leur signalisation lumineuse et sonore, interface usager de l'appel de secours (boutons avec signalisation, haut-parleur).
- Sur porte battante : paumelles ; contact de porte, ferme porte automatique.
- Coulisseaux de cabine (dont garnitures).
- Aux paliers :
- Boutons d'appels y compris voyants lumineux
- Serrures, contact de porte.
- Sur porte palière battante : ferme porte automatique, paumelles.
- Sur porte palière automatique : galets de suspension, patins de guidage et contrepoids ou ressort de fermeture.
- En local de machine :
- Balai du moteur et tous fusibles.
- En gaine : coulisseaux de contrepoids.
- Eclairages : ampoules de la cabine, du local de machine et de la gaine ainsi que l'éclairage de secours (batteries, piles, accumulateurs).

L'entreprise informe le client du délai minimal et maximal pour le remplacement des pièces listées ci-dessus.

4-3 : Délai d'intervention pour dépannage et désincarcération :

Lors de la prestation de désincarcération doit être prévue 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7.

Les dépannages : doivent intervenir dans un délai de quatre heures à compter de la réception de la demande faite par l'établissement entre 8 heures et 17 heures.

Pour une demande faite après 17 heures, l'intervention doit avoir lieu le lendemain matin avant midi.

L'entreprise devra mentionner un délai de réparations qui ne devra pas excéder trois jours à compter de l'intervention de dépannage.

4-4 : Autres prestations :

Lors de la visite du bureau de contrôle concernant les équipements du marché, le lycée préviendra le mainteneur afin d'assister le bureau de contrôle.

Le mainteneur secondera le bureau de contrôle afin de lever les réserves qui pourraient être levées en temps réel.

Pour les réserves non levées, le titulaire fournira au pouvoir adjudicateur un devis afin de lever au plus tôt les réserves restantes.

Le mainteneur titulaire a également un devoir de conseil, il doit signaler au lycée les améliorations ou modifications que doivent subir l'installation

Le suivi des interventions et présences sur site doivent être consignées sur le livret fournit par le titulaire à l'établissement.

Devra être mentionné dans le carnet d'entretien :

- Date, heures d'arrivée et de départ du technicien ; nom et signature du technicien ; nature des observations, interventions, travaux ,modifications, remplacement de pièces, date et cause des incidents, réparations effectuées au titre du dépannage.
- Un rapport annuel d'activités détaillée sera remis annuellement au lycée.
- Les dates de visite pourront être affichées dans la cabine de l'ascenseur.

Un résumé des prestations sera remis dans l'offre faite au lycée.

Tous les personnels de l'entreprise devront en période d'activités du lycée se **présenter à l'accueil**, se soumettre éventuellement à toutes les dispositions demandées par l'établissement dans le cadre des procédures 'Vigipirate' et se munir du badge qui leur sera remis.

Il est demandé à l'entreprise titulaire de s'engager à garder strictement confidentielles toutes les informations portées à sa connaissance dans le cadre de l'exécution du présent marché. Il s'engage à faire respecter une telle obligation à son personnel et à ses sous-traitants.

Plan de prévention : le mainteneur devra réaliser un plan de prévention concernant les travaux d'ordre électrique.

Service acheteur : LYCEE LEON BLUM

La personne responsable du marché,

8 CHEMIN DU TRACAS BP 34
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
TELEPHONE : 05.61.46.01.23

Erick CHARNAY



Contact mail : gest0312915a@ac-toulouse.fr personne à contacter : Monsieur Hubert Abadie Gestionnaire

Personne responsable du marché : Monsieur Erick Charnay, Provisieur